



**MAIRIE**  
**SAINT VINCENT DE BOISSET**  
42120

-----  
☎ : 04.77.62.02.24

☒ : 04.77.62.07.78

Dossier d'Enquête Préalable à la Déclaration d'Utilité Publique  
et d'enquête parcellaire

SECURISATION DE LA VOIE D'ACCES AUX SITELLES

NOTICE EXPLICATIVE ET ESTIMATIVE

**I Présentation du chemin des Sittelles**

Le chemin des Sittelles est une voie communale située sur la commune de Saint Vincent de Boisset. Elle relie la VC 2 à la RD 27. Dans le contexte local, cette voie remplit principalement des fonctions de desserte locale de nombreuses propriétés riveraines, permettant l'accès au lotissement des Sittelles.

**II Contexte de l'aménagement**

La sortie sur la RD 27 pose des problèmes de visibilité, ce carrefour est dangereux :

- La VC 103 débouche à l'intérieur du virage RD 27
- La maison située à l'angle dissimule les véhicules circulant sur la RD 27 (en provenance du Coteau).

Cette situation explique le caractère accidentogène constaté sur cet itinéraire. Dans le cadre de l'étude d'aménagement global de bourg il a été décidé de remédier à cela en aménageant cette sortie sur la RD 27.

**III Projet de reprise de la voie et de création d'un ilot**

1° Objectifs

Les objectifs en terme d'aménagement du projet soumis à enquête publique sont les suivants :

- mettre en sens unique une partie de la VC 103 afin d'éviter les sorties sur la RD 27, dangereuses du fait du manque de visibilité
- et créer un îlot végétalisé afin de réduire ponctuellement la largeur de la voie et de souligner la présence du panneau sens interdit.

## 2°/ Caractéristiques de l'aménagement

La première partie de la VC 103 (60 mètres linéaires) permettra l'accès depuis la RD27. Sur le reste de la voie, le double sens sera maintenu (360 mètres linéaires restant).

La sortie en direction de Roanne / Le Coteau est la plus fréquente, l'itinéraire résultant de la mise en place du sens unique sera le suivant : VC 103, puis VC 2 pour rejoindre la RD 27.

La sortie en direction de Pradines est moins empruntée, l'itinéraire résultant de la mise en place du sens unique sera le suivant : VC 103, puis VC 2 et VC 105 pour rejoindre la RD 27.

La VC 104 étant déjà en sens unique (faible largeur de voie et problèmes de visibilité), il n'est pas souhaitable de l'utiliser comme itinéraire permettant de relier la RD 27.

Les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de l'opération ne concernent pas de bâtis ou d'habitations. Elles ont été réduites en terme d'emprise afin de limiter autant que possible l'impact foncier sur les propriétés concernées.

## 3°/ Aspects paysagers et environnementaux

Le profil en long de la nouvelle voie se situera au niveau du terrain naturel existant. Par conséquent, l'aménagement envisagé n'aura pas d'impacts d'un point de vue paysager. La chaussée actuelle sera conservée dans le cadre de l'aménagement, il n'y aura donc pas de délaissés routiers à traiter et/ou à rétrocéder. Les écoulements des eaux superficielles seront rétablis conformément aux dispositions actuelles.

## **IV Procédure administrative**

Le présent dossier concerne un projet d'un montant inférieur à 1 900 000 € HT, il s'agit donc d'une enquête préalable à la DUP de « droit commun ».

Le Conseil Général a approuvé le projet d'aménagement du chemin des Sittelles, la Commission Permanente a approuvé le dossier d'enquête conjointe et a autorisé le lancement de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et de l'enquête parcellaire.

## **V Appréciation sommaire des dépenses**

Etudes	5 000 € TTC
Acquisitions foncières	à préciser par le service foncier
Travaux	40 000 € TTC



Aménagement des abords de l'école

Aménagement de l'accès aux Sitelles

Aménagement de l'école

LES RIPRES

LE GRAND CELLIER

LES RIPRES

l'Ecole

LES 1

## AMENAGEMENT DE LA VC 103 POUR L'ACCES AU LOTISSEMENT DES STELLES

### OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT

Sécuriser les déplacements en supprimant la sortie sur la RD 27.  
Améliorer l'accès au lotissement des Stelles.

### ANALYSE DE L'EXISTANT

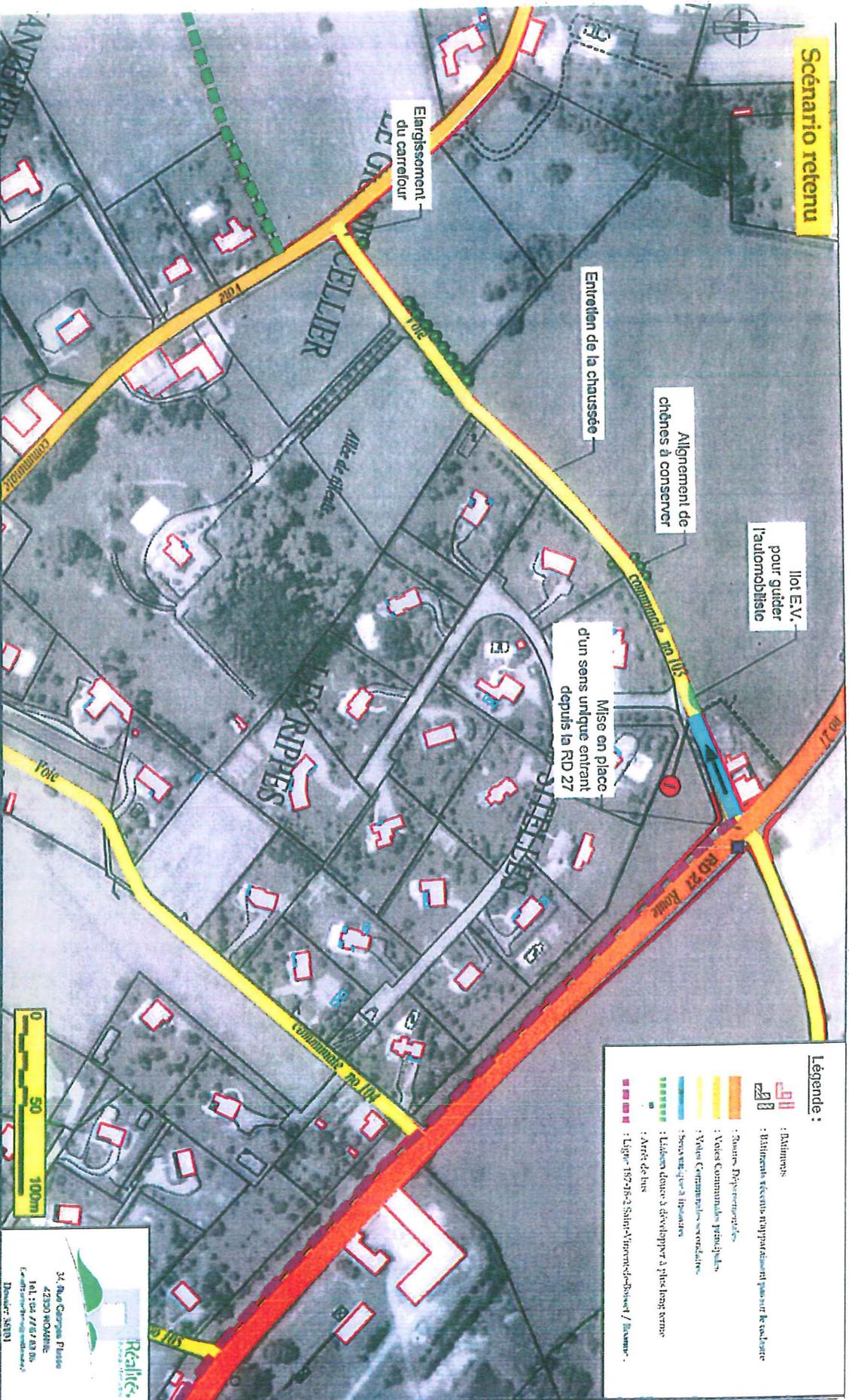


La sortie sur la RD 27 pose des problèmes de visibilité, ce carrefour est dangereux :

- La VC103 débouche à l'intérieur du virage RD 27,
- La maison située à l'angle dissimule les véhicules circulant sur la RD 27 (en provenance du Coteau).

LES PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Scénario retenu



Légende :

- : Bâtiments
- : Bâtiments récents et/ou projetés en fonction du cadastre
- : Zones D'extension
- : Zones Communales prioritaires
- : Zones Communales secondaires
- : Sens unique à installer
- : Lignes d'eau à développer à plus long terme
- : Arrêt de bus
- : Ligne 152 n°2 à Saint-Vincent-de-Boisset / Roanne



**Réalités**  
 34, Rue Georges Plasse  
 42300 ROANNE  
 Tél : 04 77 67 83 06  
 Fax : 04 77 23 01 85  
 E-mail : paysage@realites-be.fr  
 Directeur : SAFO



Il s'agit de mettre en sens-unique une partie de la VC 103, afin d'éviter les sorties sur la RD 27, dangereuses du fait du manque de visibilité.

Pour améliorer la lisibilité lors de la modification du plan de circulation, il est prévu de créer un îlot végétalisé afin de réduire ponctuellement la largeur de la voie et de souligner la présence du panneau sens-interdit.

La première partie de la VC 103 (60 mètres linéaires) permettra l'accès depuis la RD 27. Sur le reste de la voie, le double-sens sera maintenu (360 mètres linéaires restants).  
La sortie en direction de Roanne / Le Coteau est la plus fréquente, l'itinéraire résultant de la mise en place du sens-unique sera le suivant :

- VC 103, puis VC 2 pour rejoindre la RD 27.

La sortie en direction de Pradines est moins empruntée, l'itinéraire résultant de la mise en place du sens-unique sera le suivant :

- VC 103, puis VC 2 et VC 105 pour rejoindre la RD 27.

- La VC 104 étant déjà en sens unique (faible largeur de voie et problèmes de visibilité), il n'est pas souhaitable de l'utiliser comme itinéraire permettant de relier la RD 27.



ENVELOPPE FINANCIERE

Coût de cette action HT 36 718.00 € (travaux + imprévus)

Mise en place de panneaux et marquage peinture	2 500,00
Création d'un îlot végétalisé (25 m <sup>2</sup> )	8 000,00
Reprise de la voie sur l'ensemble du linéaire à 4,40 m sur 650 ml (2860 m <sup>2</sup> ) :	
- Reprise de l'enduit bicouche	22 880,00

ESTIMATION HT DU TOTAL DES TRAVAUX:

33 380.00 €

Imprévus et actualisation (10 %)

Imprévus : 3 338.00 €HT

**COÛT ESTIMATIF TOTAL DES TRAVAUX ET IMPREVUS: 36 718.00 €HT**

EVENTUELLES ETUDES COMPLEMENTAIRES

- Définition d'un nouveau plan de circulation

CRITERES QUALITATIFS A RESPECTER POUR L'AMENAGEMENT DE LA VC 103

ACCESSIBILITE DES AMENAGEMENTS

Concernant l'aménagement du cheminement piéton, l'accessibilité devra être prise en compte. Pour cela, le cahier des charges de consultation de la maîtrise d'œuvre devra faire apparaître les critères souhaités pour favoriser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, par exemple :

- ☐ Éclairage adapté permettant de limiter les gênes :
- Intensité
- Emplacements
- ☐ Adaptation du mobilier urbain :
- Implantation fonctionnelle